

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Procès-Verbal

Le conseil municipal de la commune de Sanvignes-les-Mines s'est réuni le lundi 25 septembre 2023, à 18h30, à la salle de la Trèche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Le Maire a procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRÈRE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ

Etaient excusés : Mme CARNOT
M. DE ABREU qui a donné pouvoir à Mme ZARÉBA
M. PAQUAUX
M. WACKENHEIM qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
M. LOCTIN qui a donné pouvoir à M. PICHARD
Mme MARTIN-ROUSSEAU

Il a constaté que le quorum (14) était atteint.

Le maire : ce conseil municipal comme les prochains a été délocalisé à la salle de la Trèche suite à l'incendie de la mairie en date du 29 juin. A ce jour le bâtiment est dans le même état qu'au lendemain du sinistre et dans l'attente de la contre-expertise à faire avec les assurances des parents du jeune qui est soupçonné. Le 10 octobre est programmée une audience devant le juge.

Ce qui s'est passé en ce mois de juin aura un impact fort sur les collectivités. Il semble qu'à l'heure actuelle les compagnies d'assurance remettent en cause leur engagement auprès des communes.

Malgré ceci les projets continuent à avancer.

Mme Nicole GRANDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire a donné lecture de l'ordre du jour :

- Adoption des procès-verbaux des conseils municipaux des 26 juin 2023 et 8 juillet 2023
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

➤ **Bilans de l'été et rentrée scolaire :**

- Enfance/ petite enfance (V DOUHARD)
- Centre social (T FOURRIER)
- Affaires scolaires (N GRANDO)
- Baz'art de l'été (C BRUNEL)
- Ecole de musique (C BRUNEL)
- Piscine (F GRAS)

➤ **Personnel - rapporteur : Jean-Claude LAGRANGE**

- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

➤ **Affaires financières - rapporteur : Viviane PERRIN**

- Décision modificative
- Résidence autonomie : Convention de mise à disposition de logements pour la mairie

- **Culture - rapporteur : Claire BRUNEL**
 - Expo intercommunale 2023
- **Enfance - rapporteur : Valérie DOUHARD**
 - Règlement de fonctionnement : modifications
- **Travaux - rapporteur : Christian DEFACHELLE**
 - Réhabilitation RPA : clôture du dossier de maîtrise d'ouvrage déléguée
 - Travaux Liberty : convention de mise à disposition d'un bâtiment pour base de vie
- **Questions communautaires - rapporteur : Armando DE ABREU**
- **Questions diverses**
 - réseau national de santé CAN FILIERIS : motion
 - don pour le Maroc

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 26 juin 2023 et du 8 juillet 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Le Maire communique au conseil municipal les décisions prises dans le cadre de l'article L ; 2122-22 du CGCT

- n°DEC2023_10 du 21/06/2023 : signature de l'avenant n°1 au lot 8 du marché de travaux de réhabilitation/mise en conformité de la piscine municipale du fait de la nécessité d'apporter des modifications techniques lors de l'installation du procédé de filtrage de l'eau
- n°DEC2023_11 du 19/07/2023 : signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public, sans contrepartie financière, entre la commune et le club nautique pour l'exploitation et le fonctionnement de la buvette de la piscine municipale pour la période du 8/07/2023 au 02/09/2023
- n°DEC2023_12 du 20/07/2023 : signature d'une convention fixant les modalités et les conditions de versement par le Département, au titre de 2023, d'une subvention d'un montant de 5 486 € pour le financement de l'école municipale de musique
- n°DEC2023_13 DU 21/07/2023 : souscription, pour le bâtiment Le Liberty, d'une assurance dommages ouvrage auprès de la SMACL dont le montant des cotisations de base est de 12 839.02 €
- n°DEC2023_14 du 28/08/2023 : signature d'une convention avec Mme PARCELIER pour l'organisation par le centre social d'une activité « yoga » à raison de deux séances consécutives hebdomadaires du 5/09/2023 au 2/07/2024. Coût de la séance : 40 € TTC + frais de déplacement de 0.37 € du km
- n°DEC2023_15 du 28/08/2023 : signature d'une convention avec M. LABORDE, président de SAN ASA, qui encadrera gratuitement une activité « photo » organisée par le centre social, une fois par semaine et quelques dimanches durant la période du 7/09/2023 au 01/08/2024.
- n°DEC2023_16 du 28/08/2023 : signature d'une convention avec Mme GUILLOMET représentant l'association « les amis du jeudi » pour l'organisation d'une activité « mosaïc art » organisée par le centre, chaque jeudi après-midi et ponctuellement quelques vendredis durant la période du 7/09/2023 au 04/07/2024
- n°DEC2023_17 du 28/08/2023 : mise à disposition gratuite d'une salle à l'association « les amis du jeudi » pour y organise ses activité tous les jeudis après-midi et ponctuellement quelques autres jours durant la période du 7/09/2023 au 04/07/2024.
- n°DEC2023_18 du 28/08/2023 : signature d'une convention avec Mme DEBARNOT PINEDA pour l'organisation par le centre social d'une activité « art plastique » à raison d'une séance hebdomadaire de 1h30mn. Coût : 33 € TTC l'heure.
- n°DEC2023_19 du 29/08/2023 : renouvellement du contrat d'abonnement SVP (accompagnement par des experts) pour la période du 1/07/2023 au 30/06/2025. Coût : 380€ HT par mois.

- n°DEC2023_20 du 29/08/2023 : convention d'honoraires avec la SAS QUATRA Architecture pour la mission de maîtrise d'œuvre complète sur le bâtiment de la mairie fixant les honoraires à 10 % HT du montant total des travaux.

- n°DEC2023_21 du 31/08/2023 : convention de location à titre précaire d'un local communal à Mme DUGAST gérante de la boulangerie ARNODY pour l'exercice des activités de dépôt de pain, viennoiseries et de snacking dans les locaux de l'immeuble communal sis rue Jean Mermoz çà compter du 01/09/2023. Montant du loyer 300€ par mois à compter du 01/12/2023.

Bilans de l'été et rentrée scolaire

❖ Enfance/petite enfance - Rapporteur : V DOUHARD

Le centre de loisirs a fonctionné du lundi 10 juillet au vendredi 1er septembre, avec une fermeture le lundi 14 août.

L'équipe encadrante

Direction

Céline Maréchal du 10 juillet au 28 juillet et du 21 août au 1er septembre

Loris Jacob du 31 juillet au 18 août (une dérogation a été demandée à la SDJES)

Animation

L'équipe d'animation était composée de :

- 9 animateurs vacataires dont 2 avec le BAFA, 2 avec une équivalence BAFA, 2 stagiaires BAFA et 3 non diplômés
- 1 animatrices permanentes BAFA
- 1 ATSEM et 1 agent logistique titulaire du CAP petite enfance

L'équipe a su mettre en place et réadapter au besoin un programme avec des activités variées ou chacun des enfants a pu y trouver son compte.

La fréquentation

	Juillet	Août
Maternel	53 enfants (53 en 2022)	53 enfants (45 en 2022)
Primaire	85 enfants (90 en 2022)	76 enfants (72 en 2022)
	1 enfant en situation de handicap	2 enfants en situation de handicap

En juillet, nous avons accueilli jusqu'à 65 enfants sur une même journée aux Passerelles (de 2 ans ½ à 11ans).

La fréquentation du 7 au 18 août a beaucoup baissé surtout la semaine du 15 août. Une hausse est constatée à partir du 21 août.

Des listes d'attentes ont dû être mises en place sur les sorties et les mini-camps.

Nous avons également eu des listes d'attentes sur quelques journées du centre de loisirs pour les maternelles.

Pour rappel, la PMI nous impose un nombre de 24 enfants maximum de moins de 6 ans.

Les activités

o Pour les maternelles

Piscine les mardis et jeudis matin.

- du 10 au 21 juillet : Bienvenue au Far-West
Chasse aux trésors, Sortie équitation à Sanvignes Poney club des Découvertes
- du 24 au 28 juillet : Au pays des schtroumpfs
Fresque, chasse aux schtroumpfs, sortie aux grottes d'Azé

- du 31 juillet au 4 août : Le monde des super-héros
 - du 7 au 11 août : La ferme en folie
 - du 16 au 25 août : Un jour/une histoire
 - Mercredi 23 août : les animaux du petit bois à Sagy (Sortie annulée pour cause de canicule)
 - du 28 août au 1er septembre : Vive le roi
- Jeu du roi détrôné, jeu de princesse et chevalier, dessine ton château
- Mercredi 30 août : Sortie au château de Couches

o Pour les primaires

- du 10 au 21 juillet : La science ce n'est pas sorcier
- du 24 au 28 juillet : Bienvenue chez les Cromagnons
- du 31 juillet au 4 août : Le groupe des super-héros
- du 7 au 11 août : Le sport à la ferme
- du 16 au 25 août : Fais marcher tes méninges
- du 28 août au 1er septembre : Quand Lancelot arrive aux Passerelles
- du 18 au 21 juillet : Mini-camps à la campagne
- du 25 au 28 juillet: Mini-camps vélo

En conclusion

Le centre de loisirs de cet été 2023 s'avère positif dans sa globalité.

De bons retours des enfants sur leur temps passé au centre de loisirs ; les activités et les sorties ont été appréciées dans l'ensemble. Retours positifs des familles.

Les enfants des mini-camps souhaitent repartir pour de nouvelles aventures.

L'équipe d'encadrants s'est pleinement investie pour que les enfants passent de bonnes vacances, ils ont su réajuster les activités par suite des fortes chaleurs ou intempéries.

❖ Centre social - rapporteur : T FOURRIER

Le programme du service adulte et famille a démarré le 22 septembre 2023. Pour débiter, une soirée ESCAPE-GAME TIM BURTON en famille à la bibliothèque (dans le cadre des 25 ans de la bibliothèque).

Perspectives pour cette année

Les mercredis et les vacances scolaires seront des temps forts.

Le service adultes et familles proposera aux Passerelles une soirée par mois et une sortie par trimestre (comme par exemple une sortie pompier, sortie au zoo, à des parcs, à la neige...). Pour exemple en octobre, une soirée jeux qui est à chaque fois un gros succès.

Les temps de parentalité seront réguliers aux Passerelles en permanences physiques avec ou sans rendez-vous les lundis en alternance avec les vendredis. Également, 24h/24h en dématérialisé à travers les promoteurs du Net Parentalité 2.0 (dès janvier 2024). Les habitants pourront contacter les Passerelles en privé via la page Facebook et ceux-ci les rappelleront dès le lendemain et pourront initier ou non une rencontre.

Les Cafés des Parents se poursuivront sous différentes formes ; il s'agit d'échanges en direct avec les Sanvignards (temps organisés aux Passerelles, au collège ou dans d'autres salles à Sanvignes pour être au plus près des habitants), l'objectif étant de tourner dans les différents quartiers.

Dès le 06 octobre, tous les vendredis après-midi, activités Échanges et Jeux dans le cadre des « Papot'Âges ! » aux Passerelles. Un groupe des Galipotés associé participera à ce groupe de manière hebdomadaire.

Il y aura également des projets communs à venir avec les autres services des Passerelles sur chaque période de vacances ou mercredis ainsi que des collaborations avec les autres services de la commune, bibliothèque, RPA , CCAS...

Les Passerelles seront présents également lors d'Octobre Rose, la semaine Bleue, les portes ouvertes de L'Espace France Services où ils proposeront des activités mais aussi pendant les Tralalère Tralalire à la bibliothèque.

Des projets intergénérationnels avec les résidents de la RPA, petit déjeuner auprès des bénéficiaires de la Banque Alimentaire, mais aussi un projet commun à venir avec le centre social de Saint-Vallier afin de proposer des activités communes aux Gautherets sont en cours.

A noter également la reprise de :

- l'accompagnement aux devoirs collège animé par les bénévoles de Michelin qui reprend le mardi 26 septembre avec 4 collégiens d'inscrits. L'accompagnement au primaire animé par nos deux bénévoles reprend le 6 octobre, le groupe est quasi complet (8 enfants).

Dans les nouveautés également -Sur la page Facebook des Passerelles, nous souhaitons faire des « Sondages Flash » pour avoir le retour rapide des familles. Par exemple, on pourra proposer 2 sorties possible sur un samedi et les parents trancheront. C'est un moyen supplémentaire pour que les familles puissent prendre ainsi une part active.

Bilan de l'été 2023 sur le secteur Jeunes

Ce sont 45 jeunes Sanvignards différents qui en ont bénéficié. Agés principalement entre 11/14 ans. Il y a eu pratiquement autant de filles que de garçons. C'est un effectif qui reste stable et qui est à l'image de la fréquentation durant toute cette année.

On atteint donc un nombre beaucoup plus important de jeunes lorsqu'il s'agit des activités dites « de consommation » (bowling/parc des Combes) ; celles-ci sont prises d'assaut, des listes d'attentes sont systématiquement faites pour ce genre d'activité où on bloque à 12 jeunes faute de transport et de coût (un 9 places et une voiture). Les soirées (kebab ciné, barbecue/pétanque), les créneaux piscine ou les sorties restent prisées également.

Le camp de l'été traditionnellement proposé en juillet, cette année de 4 jours à Matour, est un moment très attendu par les ados : 12 jeunes ont pu y participer, là aussi une liste d'attente a été faite, on a pas pu satisfaire tout le monde.

Pour conclure sur cet été

Un bilan dans l'ensemble positif quant à la fréquentation puisque nous n'enregistrons pas de baisse significative des effectifs. Succès encore une fois du mini-camp et des différentes sorties.

Nous avons eu des retours positifs des ados et des parents. De ces différents constats des pistes d'amélioration vont être travaillées afin d'apporter des axes d'amélioration pour répondre au mieux aux attentes de notre jeunesse Sanvignarde pour l'été prochain (peut-être 2 mini-camps).

❖ Affaires scolaires - Rapporteur : N GRANDO

Sur l'ensemble des groupes scolaires, nous perdons cette année une dizaine d'élèves. Cela n'est pas catastrophique mais la vigilance est toujours de mise. Les équipes enseignantes restent inchangées. L'équilibre est rétabli grâce au collège qui enregistre 13 élèves supplémentaires et ouvre ainsi une nouvelle 6ème. Nous avons donc au total 362 élèves et 276 collégiens. Nous tenons à rappeler l'engagement du Président du département M.ACCARY pour construire un nouveau collège.

Lors de la rentrée dernière, nous avons décidé de baisser le montant attribué aux enfants de 59 à 54 €. Les enseignants ont accepté cette décision en comprenant aisément ce choix et je les en remercie. Nous avons compensé cette différence par le retour de l'exposition intercommunale qui s'est tenue à la Trèche sous la houlette de Claire et la prochaine se déroulera à Saint-Vallier courant novembre-décembre où nous prendrons en charge les transports. Cette exposition concerne toutes les classes de primaire sur le thème du « street art - le petit peuple des murs ».

Enfin, l'attribution des crédits pédagogiques s'est confirmée pour un montant d'environ 8.500 € (y compris la fin du socle numérique de Liberté/Ferry). Je rappelle que ces sorties sont proposées par les enseignants et validées par les collègues élu.e.s aux conseils d'école.

Des travaux d'entretien ont bien entendu été réalisés durant juillet-août, certes avec un laps de temps moindre aux vues de ce qui s'est passé à la mairie... Néanmoins, l'urgent et la sécurité ont été traités. Une évidence est pointée du doigt : la végétalisation des cours de récréation qui est à l'étude par nos Services. Sur ce sujet précis, nous sommes également secondés par les enseignants qui sont partie prenante du dossier.

Le gros sujet de cette rentrée est la restauration. En effet, un nouveau record a été battu dès la première semaine avec 910 repas servis, soit 60 de plus que l'an passé ! 100 élèves déjeunent tous les midis au collège. Il y a eu 28 750 repas servis sur l'année 2022-2023. Un gros effort a été réalisé concernant le gaspillage alimentaire : oserais-je dire seulement 1 200 € contre 4 000 € l'an passé - *même si c'est encore beaucoup* . Les transports scolaires restent un service gratuit pour les parents ainsi que les transports intra-muros : sorties COSEC, bibliothèque, piscine... qui sont pris en charge par la commune. Enfin, la location des photocopieurs + photocopies ainsi que les différents abonnements téléphoniques et internet sont également pris en charge par la municipalité.

❖ Bazart de l'été - Rapporteur : C BRUNEL

Petit à petit, le Baz'Art fait son nid : cette année encore le public a été présent et parfois encore plus nombreux qu'en 2022. On compte en moyenne 300 personnes par événements.

Si l'organisation et les lieux de spectacles dans les quartiers sont restés sensiblement les mêmes, on note la nouveauté de faire l'ouverture du festival à la piscine. L'événement correspondait à l'inauguration des travaux effectués dans les lieux, mais l'idée est peut-être à pérenniser, le cadre étant particulièrement agréable, et la partie buvette/restauration pratique. A noter que cette ouverture de festival s'est faite peu de temps après l'incendie de notre mairie et que les agents ont d'autant plus de mérite car ils ont travaillé dans des conditions psychologiques et matérielles particulièrement difficiles.

Quelques événements marquants :

- **Le 13 juillet**, à la Trèche. Nous étions en concurrence avec plusieurs villes du secteur, dont Montceau, qui avaient programmé leurs feux d'artifices ce soir-là. Notre choix d'un spectacle pyrotechnique pour diversifier les propositions semble avoir remporté les suffrages. En effet, les Sanvignards ont préféré rester dans leur ville et profiter de l'offre riche qui leur était faite : marché agrandi avec possibilité de se restaurer sur place, buvette, spectacle de qualité et bal populaire. La soirée a été un grand succès, grâce aux talents conjugués des différents acteurs : Collectif du Marché et commerçants, Comité des Fêtes, Municipalité (dont les agents).
- **Le 17 août**, un arrêté préfectoral plaçant le département en vigilance orange pour cause d'orage, nous avons appris à 15h que le spectacle prévu au Stade Saint-Amédée devait être rapatrié en intérieur. Les agents et le CSSanvignes ont fait preuve d'une réactivité et d'une adaptabilité remarquable : dans l'heure ou presque, tout était déplacé à la Trèche et l'information était diffusée sur la porte du stade, dans tous les médias locaux et sur les réseaux. Le public présent en masse, les prestations artistiques de très grande qualité et le CSSanvignes qui a assuré avec professionnalisme et bonne humeur la partie buvette/restauration ont contribué à faire de cette soirée un beau succès, dans une ambiance particulièrement chaleureuse et festive.
- **Le mardi 29 août**, nous avons appris la défection du Comité des Fêtes pour la buvette du **vendredi 1^{er} septembre, date de clôture du festival**, puis, le mercredi 30, la défection du Dynamic Dance Generation, qui devait assurer la première partie de la soirée. Des solutions ont été trouvées pour permettre aux spectateurs de boire et manger sur place : la Brasserie artisanale de Dompierre-les-Ormes, « Brasserie La Coulevre », est venue avec sa bière et un repas partagé était proposé. Les agents ont installé tables, guirlandes et guirlandes électriques sous les arbres, créant une ambiance « guinguette » appréciable. La soirée, qui accueillait le groupe de musique cajun « Blue Bayou », s'est, elle aussi, déroulée dans une ambiance chaleureuse et festive et a permis une fin de festival assez magique dans le sens où, à nouveau, les efforts de chacun ont permis qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles, pour le plus grand bonheur du public.

Le Baz'Art de l'été a donc été, une fois de plus, un beau succès. Il semble plaire aux Sanvignards, mais aussi à un public plus éloigné. La qualité des spectacles est reconnue, l'ambiance est familiale, bon enfant : nous n'avons pas à déplorer de bagarre ou de débordement. Les spectateurs aident même à ranger les chaises en fin de soirée !

Le Maire : une bonne programmation a été trouvée. Il faudra sans doute sécuriser la participation des associations, surtout au mois d'août ou il est plus difficile d'avoir des bénévoles.

❖ Ecole de musique - Rapporteur : C BRUNEL

« Une rentrée avec de nouveaux professeurs.

Les effectifs au 13/09 étaient de 49 inscrits, instruments et FM compris :

Pour ce qui est des instruments, on compte en

- Piano : 15 inscrits
- Batterie : 8
- Guitare : 10
- Violon : 7
- Violoncelle : 1
- Flûte : 2
- Trompette : 2

Nous réfléchissons à comment donner de la visibilité à l'école, la faire connaître mieux, même si donner des concerts n'est pas accessible à tous les élèves. Des partenariats sont cependant envisagés avec l'Harmonie, la Bibliothèque.

Si la Municipalité a travaillé à un partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Communal de Montceau, afin d'enrichir l'offre à Sanvignes.

En conclusion, nous réfléchissons à quelle EMM nous voulons vraiment pour Sanvignes et quels moyens nous mettons en face pour proposer sur place une offre suffisamment variée et de qualité pour que notre ville ait une EMM vivante et qui rayonne en dehors de ses propres murs. »

❖ Piscine - Rapporteur F GRAS

« Ce bilan ne doit pas être uniquement un regard sur l'année écoulée, mais également un élément de réflexion pour l'avenir, dans le seul souci d'une amélioration de services offert au public. Rappelons, que la piscine est pendant près de trois mois la vitrine de la commune et qu'à ce titre, toutes les dispositions doivent être prise pour que l'image soit positive et que la satisfaction du public soit bonne

BILAN DE LA SAISON

a) Fréquentation du public

ANNEES	2021	2022	2023
JUILLET	872	2760	2114
AOUT	851	1929	2811
TOTAL	1723	4689	4925
			Sans compter les moins de 5 ans, les scolaires et le club

Nombre de jours d'ouverture : 56 (25 en juillet et 31 en Août)

Pics de fréquentation sur la saison : - Juillet le 9/07 avec 250 entrées payantes.
- Août le 20/08 avec 422 entrées payantes.

Bonne fréquentation pour la saison mais irrégulière en raison du temps changeant tout au long de l'été. Celle-ci est supérieure à l'an dernier malgré de nombreux jours de fermeture en raison du mauvais temps. Il faut dire que lors des jours de canicule, nous avons enregistré de très nombreuses entrées. Il y a bien longtemps que notre établissement n'avait connu une affluence aussi grande.

Beaucoup de familles fréquentent notre établissement avec un nombre plus élevé de personnes extérieures par rapport aux Sanvignards. Les gens semblent apprécier notre structure. Le fait qu'il n'y est moins de contraintes que dans certaines piscines avoisinantes (port du bonnet non obligatoire) est également un atout non négligeable.

a) Fréquentation des écoles

Notre établissement a ouvert ses portes le 30 mai pour les primaires, le collège et le club nautique. C'est un atout pour nos scolaires et un fait unique dans le bassin minier.

Contrairement à l'an dernier, nous avons pu faire bénéficier pendant six semaines des séances d'apprentissage à tous les enfants.

Près de 2000 personnes ont fréquenté nos bassins pendant cette période. Pratiquement toutes les séances ont pu être réalisées sauf deux en raison du mauvais temps et deux autres pour le brevet des collèves.

Evolution des recettes en euros

2020	2021	2022	2023
9694.6	3811.9	10601	10686

Résultats corrects cette saison au même niveau que l'an dernier. Les résultats auraient pu être meilleurs avec le beau temps. Beaucoup trop de jours sans client en raison du mauvais temps.

La société ENGIE qui est chargée de l'entretien et de la qualité de l'eau effectue un bon travail. Suite aux améliorations des installations, une économie de 50% d'acide pour réguler le PH et de 40% du chlore a été réalisée. La qualité de l'eau est parfaite avec contrôle ARS.

ANIMATIONS

- 23 juillet : Compétition (Championnat Interclubs par équipe) organisée par le club nautique avec 7 clubs présents représentés par 160 nageurs.

Animations proposées par le club nautique

- Natation Loisirs adultes : les mardis et jeudis de 18h30 à 20h, 12 pers à chaque
- Waterpolo : les vendredis de 18h30 à 19h45

PERSONNEL

Personnel saisonnier

- 7 personnes recrutées cette saison sur les différents postes.
- 4 surveillants BNSSA (32<35h/semaine)
- 3 personnes à la caisse/cintres/ménage (35h semaine environ)

Personnel Municipal

- 1 MNS Chef de Bassin

REPONSES AUX BESOINS DES USAGERS

Les primaires

- Ouverture pendant six semaines cette année 30 mai au 07 juillet 2023.
- Deux créneaux par semaine par classe pour les élèves des classes de CE2 jusqu'à CM2 ceci les après-midi entre 13h30 et 16h30.

Le collège

- Ouverture pendant cinq semaines cette année du 30 mai au 31 juillet 2023.
- Deux créneaux par semaine par classe pour la plupart des élèves.
- Prévoir pour l'année prochaine des créneaux de soutien pour les élèves en difficultés.

Le centre de loisirs

- Des créneaux à disposition tous les matins sauf le mercredi de 10h30 à 12h toute la saison pour les petits et moyens.

- Un créneau le mercredi soir pour les ados de 18h30 à 20h00.
- La possibilité de passer des brevets de 50m pour les camps de vacances.
- Le personnel de surveillance mis à disposition en dehors des heures d'ouverture au public avec un aménagement adapté pour garantir un maximum de sécurité.

Le club nautique

- La mise à disposition du personnel municipal pour l'entraînement et les compétitions
- L'aide matériel pour les manifestations.
- Des plages d'entraînement importantes en dehors des horaires d'ouverture au public.
- La fermeture de la piscine pour les compétitions.

Les associations sportives de la Ville

- Un créneau par semaine le lundi soir de 18h30 à 20h00 gratuit pour les adhérents des associations de Sanvignes.

Autres

- Accueil sur deux créneaux du Centre de Loisirs de Blanzly le mercredi matin de 10h 30 à 12h. (tarif réduit)
- Mise à disposition gratuitement dans notre établissement de six créneaux au Club de Montceau Olympique Natation pendant les deux dernières semaines d'août les lundis, mercredis et vendredis matin de 10h30 à 12h.

Pour terminer ces bilans, le maire précise que la commune adhère à ville prudente. Une visite a conclu que la commune n'est pas la pire en termes de sécurité routière

M. JATOCHA rajoute que la commune pourrait peut-être avoir un label

Le maire ajoute : « à ce jour la police peut enfin verbaliser. Prudence à chacun. »

La convention sur la vidéo protection entre les 3 communes, suite à défection de St Vallier, vient d'être signée. Le projet avance.

Personnel - rapporteur : Jean-Claude LAGRANGE

1. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Le rapporteur informe le conseil Municipal que la compensation des heures supplémentaires aux agents peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur.

A défaut de compensation sous forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées. Seuls les agents relevant des grades de catégorie C et B peuvent prétendre au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Et certains agents de catégorie A de la filière médico-sociale peuvent prétendre à la compensation de ces heures.

Il rappelle que les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois (20 heures pour les cadres d'emploi de la filière médico-sociale), sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale, le comité social territorial en étant immédiatement informé.

Le protocole d'accord sur les 1607 heures prévoit que les heures supplémentaires sont faites à la demande expresse du chef de service qui fixe également les périodes de récupération.

Afin de pouvoir le cas échéant indemniser les agents des heures supplémentaires lorsque celles-ci ne peuvent pas être récupérées,

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à payer des IHTS selon la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi suivants :

Filière administrative :

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux - catégorie B

Rédacteur principal de 1^{ère} classe
Rédacteur principal de 2^{ème} classe
Rédacteur

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux - catégorie C

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
Adjoint administratif

Filière technique :

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux - catégorie B

Technicien principal de 1^{ère} classe
Technicien principal de 2^{ème} classe
Technicien

Cadre d'emploi des agents de maîtrise - catégorie C

Agent de maîtrise principal
Agent de maîtrise

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - catégorie C

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
Adjoint technique

Filière médico-sociale :

Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux - catégorie B

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
Auxiliaire de puériculture de classe normale

Cadre d'emploi des moniteurs éducateurs et assistants familiaux - catégorie B

Moniteur-éducateur et intervenant familial principal
Moniteur-éducateur et intervenant familial

Cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles - catégorie C

Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Cadre d'emploi des agents sociaux - catégorie C

Agent social principal de 1^{ère} classe
Agent social principal de 2^{ème} classe
Agent social

Filière sportive :

Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives - catégorie B

Educateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe
Educateur des activités physiques et sportives

Cadre d'emploi des opérateurs des activités physiques et sportives - catégorie C

Opérateur principal des activités physiques et sportives
 Opérateur qualifié des activités physiques et sportives
 Opérateur des activités physiques et sportives

Filière culturelle :Cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique - catégorie B

Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
 Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe
 Assistant territorial d'enseignement artistique

Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques - catégorie B

Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe
 Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe
 Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine - catégorie C

Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
 Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
 Adjoint du patrimoine

Filière animation :Cadre d'emploi des animateurs territoriaux - catégorie B

Animateur principal de 1^{ère} classe
 Animateur principal de 2^{ème} classe
 Animateur

Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation - catégorie C

Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 Adjoint d'animation

Filière police :Cadre d'emploi des chefs de service de police municipale - catégorie B

Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe
 Chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe
 Chef de service de police municipale

Cadre d'emploi des agents de police municipale - catégorie C

Chef de police municipale
 Brigadier-chef principal de police municipale
 Gardien-brigadier de police municipale

- **Précise** que l'application de repos compensateur tel que prévu à l'accord sur l'organisation du temps de travail reste en priorité le régime applicable et qu'à titre exceptionnel le paiement d'IHTS se fera sur demande du supérieur hiérarchique à la direction générale.
- **Précise** que régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, pourra bénéficier à compter du 1^{er} octobre 2023 aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public.
- **Dit** que Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012

2. Décision modificative

Viviane PERRIN :

« Je vous rappelle que les décisions modificatives ont pour objet d'ajuster les crédits en cours d'exécution budgétaire.

Je vais vous épargner la lecture du tableau en vous faisant un résumé de celui-ci.

Au niveau du budget de fonctionnement, une augmentation de 327 177 Euros est à noter en dépenses et bien évidemment en recettes.

En dépenses, il s'agit de 200 000 Euros qu'il convient d'enregistrer pour le sinistre de la mairie, je vous cite les plus importantes.

140 000 Euros pour la décontamination, la mise en sécurité du bâtiment de la mairie et les achats et travaux pour l'installation des services à la RPA.

10 000 Euros pour les fournitures en petit équipement et les fournitures administratives

13 000 Euros pour les locations immobilières

18 000 Euros pour l'entretien des bâtiments

Hors sinistre mairie, il est à noter 127 177 Euros d'augmentation dont :

17 310 Euros pour l'assurance du Liberty pendant travaux

13 550 Euros pour des honoraires. Nous avons mandaté un cabinet pour une étude sur la RPA et sa taxe foncière. Ce qui a permis à la collectivité d'être exonérée ; la taxe foncière était de l'ordre de 35 000 Euros par an, donc une exonération non négligeable.

89965 Euros de virement à la section Investissement.

Au niveau des recettes, 200 000 Euros perçus comme avance de l'assurance suite au sinistre de la mairie, 74 900 Euros d'Impôts, 40 918 Euros de dotations de l'État et 11 359 Euros de compensation d'Exonération de taxe foncière, ce qui fait bien 327 177 Euros..

Dans le budget Investissement, une augmentation des recettes de 89 965 Euros (c'est le virement que l'on a vu auparavant de la section de fonctionnement) et une diminution du même montant dans la section emprunt. »

Le rapporteur informe le conseil qu'il y a lieu de procéder aux mouvements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064-020 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068-020 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6132-020 : Locations immobilières	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61358-020 : Autres locations mobilières	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6162-020 : Assurance obligatoire dommage-construction	0,00 €	17 310,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-020 : Autres frais divers	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-022 : Autres frais divers	0,00 €	340,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62268-01 : Autres honoraires, conseils..	0,00 €	13 550,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62268-020 : Autres honoraires, conseils..	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-023 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236-020 : Catalogues et imprimés et publications	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236-022 : Catalogues et imprimés et publications	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238-020 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6247-81 : Transports collectifs du personnel	0,00 €	612,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	235 512,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	89 965,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	89 965,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	74 900,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	74 900,00 €
R-741121-01 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 918,00 €
R-74833-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 359,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 277,00 €
R-75888-020 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	327 177,00 €	0,00 €	327 177,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	89 965,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	89 965,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	89 965,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	89 965,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	89 965,00 €	89 965,00 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la décision modificative telle que ci-dessus proposée.

Le maire : « ce sont des ajustements. Certains diront que le budget n'était pas sincère, mais encore faut-il, au moment du budget, avoir toutes les informations. La prudence permet de réduire le montant de l'emprunt »

3. Résidence autonomie : Convention de mise à disposition de logements pour la mairie

Le rapporteur informe le conseil municipal que suite à l'incendie de la mairie en date du 29 juin 2023, une partie des services municipaux a été installée à la résidence autonomie.

Il convient pour régulariser la situation administrative de signer avec le CCAS une convention de mise à disposition de 4 appartements T1 pour un montant mensuel de 511,27 € par appartement.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'appartements telle que proposée,
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget, une prise en charge par l'assurance viendra en déduction.

Culture - rapporteur : Claire BRUNEL

4. Expo intercommunale 2023

Le rapporteur informe de la reconduction de l'expo intercommunale pour les écoles des quatre communes du bassin de vie.

Elle se tiendra cette année à Saint-Vallier, dans les locaux de l'ECLA, du 15/11 au 15/12/2023.

Cette exposition appartient à ARTESENS, association basée à Aix-en-Provence ; elle s'intitule « Le Petit Peuple des Murs » et le thème est le Street Art. Au cours de leur visite, les enfants découvriront les œuvres d'artistes emblématiques comme Keith Haring, Monsieur Chat ou encore Oakoak. Ils auront également accès à des dispositifs ludiques et interactifs, leur permettant de manipuler, et, à leur tour, de créer.

L'organisation est la même que précédemment, chaque commune payant au prorata du nombre de ses habitants, l'ensemble des frais occasionnés. La location de l'exposition s'élève à 3 350€ sans compter les frais de transport qui sont encore à définir.

Le coût total sera réparti comme suit :

- 17% du coût global pour la ville de Blanzly, soit 569.50 €
- 50% du coût global pour la ville de Montceau-les-Mines, soit 1 675,00 €
- 11% du coût global pour la ville de Sanvignes-les-Mines, soit 368.50 €
- 22% du coût global pour la ville de Saint-Vallier, soit 737.00 €

A l'heure actuelle, toutes les écoles de Sanvignes sont inscrites.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat telle que proposée et tous les documents nécessaires à sa mise en place.

Enfance - rapporteur : Valérie DOUHARD

5. Règlement de fonctionnement : modifications

Le rapporteur informe de la nécessité de modifier les conditions d'accueil et de fonctionnement des services périscolaire, extrascolaire, restauration scolaire, du local jeunes et des activités adultes et familles.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Abroge** le règlement intérieur de fonctionnement du service Enfance, Jeunesse, Centre Social adopté par délibération n° 2021_66 du 6 décembre 2021,
- **Approuve** le règlement intérieur de fonctionnement du service Enfance, Jeunesse, Restauration et Centre Social tel que proposé
- **Dit** que ces règlements seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2023.

Travaux - rapporteur : Christian DEFACHELLE
--

6. Réhabilitation RPA : clôture du dossier de maîtrise d'ouvrage déléguée

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la résidence autonomie, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avait été signée avec la SEM Val de Bourgogne.

A ce jour seules les phases études ont été réalisées.

Le projet est à ce stade en réflexion au vu des retours de ces études et de l'ampleur de l'investissement à réaliser.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre fin à la convention qui lie la commune à la SEM Val de Bourgogne,
- **Autorise** Monsieur le Maire à émettre les titres et mandats nécessaires à la clôture comptable de cette opération d'AMO.

7. Travaux Liberty : convention de mise à disposition d'un bâtiment pour base de vie

Le rapporteur informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux de réhabilitation du Liberty, les entreprises ont établi leur base de vie dans la maison voisine. Cette maison est propriété de l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de remise de clé et base de vie d'entreprise telle que proposée.

Questions communautaires - rapporteur : Armando DE ABREU

Néant

A. Réseau national de santé CAN FILIERIS : motion

Restant particulièrement préoccupés par la nécessaire consolidation du réseau national de santé CAN-Filiéris, dont le devenir est l'objet de discussions nationales en cours sous l'égide du gouvernement et de son Ministre de la santé et Solidarité,

Considérant l'apport considérable de l'offre de santé de la CAN-Filiéris sur notre territoire en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge solidaire de nos populations, notamment les plus fragilisées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Demande solennellement que le gouvernement :

- Décide d'engager toutes les conditions permettant de consolider et garantir l'unicité du système de l'offre de santé et de sécurité sociale CAN-Filiéris avec son maillage de proximité actif sur notre territoire,
- Appuie fortement la mise en œuvre d'une coopération entre la CAN-Filiéris et la CNAM dans un cadre de service public de santé au service de notre territoire,
- Accorde les financements solidaires indispensables permettant d'assurer la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé afin de contribuer à répondre aux besoins de nos populations.

Monsieur le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Création d'un poste d'apprenti
- Cession de terrain

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Viviane PERRIN : « *le gouvernement se retire des actions utiles au territoire. Pour exemple l'association le pont n'a plus qu'une équipe contre quatre auparavant pour cause de perte de financements* »

B. Création d'un poste d'apprenti - Rapporteur : Jean-Claude LAGRANGE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants, les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu le Décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,

Vu le Décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n°2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code du travail relatives à l'apprentissage,

Vu le décret n°2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés), d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **de recourir** au contrat d'apprentissage,
- **de conclure**, dès la rentrée scolaire 2023, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Direction Générale	A définir	Licence professionnelle Collaborateur Chief Executive	Un an

- **d'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- **Les dépenses** correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget du personnel, au chapitre 012, articles 6417, 6457 et aux affaires générales, au chapitre 011, article 6184, de nos documents budgétaires,

C. Cession de terrain - Rapporteur : Jean-Claude LAGRANGE

Le rapporteur informe le conseil de la demande faite par un citoyen pour l'acquisition d'une parcelle de terrain situé à Laugerette, terrain cadastré C 1311 d'une superficie de 3 880 m².

Il s'agit d'un terrain plat non aménagé et actuellement sans affectation particulière, en partie enherbé et arboré et en partie gravillonné (anciennes voies pénétrantes).

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise**. Monsieur le maire à procéder à la vente de ce terrain cadastré C 1311 au prix de 16 000 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

D. Don pour le Maroc

Afin d'apporter son soutien à la population marocaine suite au séisme dont le pays a été victime,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser une subvention de 1 000 € à l'association de la croix rouge.

La séance est close à 20h20.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



La(Le) secrétaire de séance,

Publié sur le site internet de la commune le 14 décembre 2023.